

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 17 OCTOBRE 2016

Le dix-sept octobre deux mille seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 11 octobre deux mille seize, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Pierre Petermann, Maire.

Présents : MM. et Mmes de Crécy, Crocq, Ernault, Loizance, Mayeux, Mirallès, Petermann, Tanguille, Vettier, Villenave.

Absents excusés : Laurence Lourdais-Rocu donne procuration à Jean-Pierre Petermann, Michel Renaudin donne procuration à Vincent Crocq, Dominique Durand donne procuration à Bruno Vettier, Daniel Marchand

Bruno Vettier a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATIF

Information : Présentation du rapport du SDE35

Délibération : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg

Délibération : Avis du CM sur le projet d'exploitation d'un élevage de vaches laitières

Délibération : Convention de gestion d'un abri vélo avec la CCPC

FINANCES

Délibération : Logement communal / Pose de compteurs individuels et décision modificative

Délibération : Section de fonctionnement / Décision modificative

Délibération : Agenda d'accessibilité / Cheminement piétons

URBANISME

Information : PLUi

Délibération : Convention Permis d'aménager Croyal

ADMINISTRATIF

Information : Présentation du rapport du SDE35

Rapport présenté par M. Loizance.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg - Extension du périmètre : adhésion de la commune d'Argentré du Plessis

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg en date du 27 septembre 2016, adoptant le projet de modification des statuts pour permettre l'adhésion de la commune d'Argentré du Plessis à compter du 1^{er} janvier 2017. Vu la notification en date du 28 septembre 2016, de ladite délibération adoptant le projet de modification des statuts et invitant les collectivités adhérentes à se prononcer sur la modification statutaire,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les motivations de la modification des statuts du Syndicat,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg en termes concordants avec les dispositions prévues par la délibération du Comité Syndical du 27 septembre 2016

- Sollicite Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine pour qu'il prenne au vu et sous réserve du résultat de la consultation des collectivités adhérentes, la décision de modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Châteaubourg.

Avis du Conseil Municipal sur le projet d'exploitation d'un élevage de vaches laitières

La Commission Patrimoine, Travaux, Agriculture et assainissement s'est réunie le 3 octobre pour étudier le dossier de demande d'enregistrement d'un élevage de bovins émise par le GAEC de la Rodais (Noyal sur Vilaine). Vincent Crocq, Adjoint au Maire, présente le projet.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier de demande du GAEC de la Rodais

Convention de gestion d'un abri vélo avec la CCPC

Dans le cadre du programme Plan Vélo porté par la communauté de communes, la commune de Saint-Aubin du Pavail va bénéficier de la fourniture et mise en place d'un abri-vélo.

L'emplacement retenu sur la commune se situe au niveau de l'arrêt de car « Mairie ». Une convention définissant les modalités de gestion des abris-vélos entre la commune et la Communauté de communes est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération,

- Charge M. Le Maire de signer la présente convention et de la transmettre aux services de la Communauté de communes

FINANCES

Logement communal / Pose de compteurs individuels et décision modificative

Suite à la réunion de la Commission Patrimoine, Travaux, Agriculture et assainissement qui s'est réunie le 3 octobre, M. Vincent Crocq propose de réaliser des travaux afin de rendre l'appartement situé au 1 rue de la Mairie indépendant de la Boulangerie. Le but étant de faciliter sa location. M. Vincent propose d'attribuer une enveloppe de 3 100 €, répartis de la façon suivante :

Fourniture et pose d'un compteur individuel (eau) : 319.39 € TTC

Fourniture et pose d'un compteur individuel (électricité) : 1 255.97 € TTC

Divers travaux et fournitures (Achat d'une porte, travaux d'électricité...): 1 524.64 € TTC

M. Crocq précise qu'une décision modificative sera nécessaire :

Investissement – Opération 34 / 2315 : - 3 100.00 €

Investissement – Opération 32 / 2315 : + 3 100.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la réalisation des travaux et leurs coûts,

- Approuve la décision modificative proposée

- Autorise M. Le Maire à signer les devis

Section de fonctionnement / Décision modificative

Afin d'anticiper les dépenses de fin d'année et en raison des délais contraints par la mise en place de la commune nouvelle, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement / Dépenses imprévues 022 : - 8 200.00 €

Fonctionnement / Article 60631 Fournitures d'entretien : + 200.00 €

Fonctionnement / Article 6232 Fêtes et cérémonies : + 700.00 €

Fonctionnement / Article 6236 Catalogues et imprimés : + 400.00 €

Fonctionnement / Article 64111 Rémunération principale : + 3 000.00 €

Fonctionnement / Article 6451 Cotisations URSSAF : + 1 500.00 €

Fonctionnement / Article 6531 Indemnité Maires et Adjointes : + 400.00 €

Fonctionnement / Article 6558 Autres contributions obligatoires : + 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative proposée

Agenda d'accessibilité / Cheminement piétons

Dans la continuité de l'Agenda d'accessibilité programmée et des travaux réalisés aux alentours du préau communal, M. Crocq présente un devis de l'entreprise Pigeon pour la réalisation du revêtement sur le chemin piéton afin de rendre l'accès possible aux personnes à mobilité réduite.

Le devis s'élève à la somme de 1 476.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les travaux et le devis proposé s'élevant à la somme de 1 476.00 € TTC

- Autorise M. Le Maire à signer le devis proposé

- Charge M. Le Maire de solliciter les subventions auxquelles cet investissement est éligible.

URBANISME

Information : PLUi

Le Bureau communautaire s'est prononcé contre la prise de cette compétence par la communauté de communes. Le Conseil municipal est invité à en débattre et à transmettre un avis par courrier à la Communauté de Communes.

Convention Permis d'aménager Croyal

Dans le cadre du dépôt du permis d'aménager concernant le lotissement privé « Le jardin du Gacel », une convention de transfert des équipements communs dans le domaine public communal à l'issue des travaux a été préparée en commun avec le lotisseur.

Cette convention prévoit notamment :

- le paiement à la commune d'un montant forfaitaire de 2 000 € HT pour les frais d'intervention de la commune, selon un échéancier précisé dans ladite convention.
- la rétrocession des voies et réseaux dans le domaine public communal dans un délai de 1 an à dater de la réception définitive des travaux après la levée de toutes les réserves

Cette convention permettra à la commune de s'assurer que les travaux réalisés sur les espaces publics répondent aux exigences demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *Autorise M. le Maire à signer la convention établie dans le cadre du permis d'aménager du lotissement « Le jardin du Gacel »*

Questions orales

Levée de séance à 21h25